



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Equivalences de diplomes

Question écrite n° 2527

#### Texte de la question

M Daniel Colin rappelle a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement que dans le cadre des regles communautaires europeennes, la reconnaissance mutuelle des diplomes d'enseignement superieur adoptee le 23 juin a Luxembourg permettra l'installation en France des opticiens allemands, italiens et belges et de tres grandes chaines inconnues en France. Il deplore que les opticiens francais ne puissent beneficier des memes facilites. Il lui expose, en effet, que l'accord de principe du 23 juin ne concerne que les diplomes sanctionnant trois annees d'etudes superieures. Or la France est le seul pays europeen ou le diplome s'acquiert au bout de deux annees malgre les demandes constantes des instances professionnelles. Il lui demande en consequence de bien vouloir lui indiquer les mesures qui devront etre mises en oeuvre pour modifier cette situation injuste.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement informe l'honorable parlementaire qu'une reflexion est actuellement menee en liaison avec les services de l'education nationale dont releve la formation des opticiens-lunetiers, sur les incidences de l'intervention de l'acte unique europeen sur cette profession. Cette etude devrait permettre une meilleure evaluation du contenu et des methodes d'enseignement dispense en France par rapport aux situations de nos divers partenaires europeens. Elle devrait conduire a une amelioration de la qualite des prestations fournies dans le domaine de l'optique-lunetterie et permettre a nos professionnels de faire face a l'arrivee eventuelle d'opticiens-lunetiers ressortissants d'autres Etats membres de la Communaute economique europeenne, qui au demeurant, ne pourront exercer leur profession que dans le respect du droit interne francais.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Colin Daniel](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2527

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

**Ministère attributaire :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du gouvern

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2576